



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fédérations

Question écrite n° 42335

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'État au budget et à la réforme budgétaire sur l'arbitrage sollicité par la fédération des maîtres nageurs sauveteurs (FMNS). L'administration fiscale lui réclame une importante somme due au titre de la TVA, qui porte sur les cotisations syndicales qu'elle a perçues sur les trois dernières années. Il importe de préciser que le financement de cette fédération provient, non pas de subventions, mais des cotisations. Or, le paiement de la TVA mettrait en péril son action qui consiste pour l'essentiel à veiller au bon fonctionnement des piscines municipales et à la sécurité des baigneurs. Par l'efficacité de leur action, les membres de la FMNS contribuent de façon décisive à la diminution du nombre des accidents et des noyades mortelles. En outre, le système de recrutement établi par la FMNS permet aux saisonniers de répondre harmonieusement aux besoins des piscines municipales. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer la pérennité de la FMNS.

Texte de la réponse

S'agissant d'une question fiscale particulière, il sera répondu directement à l'intervenant dans les meilleurs délais possibles.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42335

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4578

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5771